

the court considers necessary and sufficient to meet the circumstances of the case.

estime nécessaires et suffisants pour répondre aux besoins en l'occurrence.

Duty of director

(3) Where an interim order issued under subsection (1) is in effect, the Director shall proceed as expeditiously as possible to complete proceedings under this Part arising out of the conduct in respect of which the order was issued.

(3) Lorsque s'applique une ordonnance provisoire rendue en vertu du paragraphe (1), le directeur doit, avec toute la diligence possible, mener à terme toute procédure prévue à la présente Partie et résultant du comportement qui a motivé l'ordonnance.

Obligation du directeur

Punishment for disobedience

(4) A court may punish any person who contravenes or fails to comply with an interim order issued by it under subsection (1) by a fine in the discretion of the court, or by imprisonment for a term not exceeding two years.

(4) Une cour peut condamner toute personne qui contrevient ou n'obtempère pas à une ordonnance provisoire rendue en vertu du paragraphe (1) à une amende dont le montant est à sa discrétion ou à un emprisonnement d'au plus deux ans.

Peine en cas d'inobservation

Rescission or variation of order

**31.92** Where, on application by the Director or a person against whom an order has been made under this Part, the court finds that

**31.92** Dans les cas où, à la demande du directeur ou d'une personne contre qui une ordonnance a été rendue en vertu de la présente partie, la cour conclut que

Modification ou annulation de l'ordonnance

(a) the circumstances that led to the making of the order have changed and, in the circumstances that exist at the time the application is made under this section, the order would not have been made or would have been ineffective to achieve its intended purpose, or

a) les circonstances qui ont donné lieu à l'ordonnance ont changé et que, dans les circonstances prévalant au moment où la demande en application du présent article est présentée, l'ordonnance n'aurait pas été rendue ou aurait été inefficace quant à la réalisation de ses objets, ou

(b) the Director and the person against whom an order has been made have consented to an alternative order, the court may rescind or vary the order accordingly.

b) le directeur et la personne contre qui une ordonnance a été rendue ont acquiescé à une ordonnance de remplacement,

la cour peut annuler ou modifier l'ordonnance en conséquence.

Evidence

**31.93** In determining whether or not to make an order under this Part, the court shall not exclude from consideration any evidence by reason only that it might be evidence in respect of an offence under this Act or in respect of which another order could be made by a court or the Commission under this Act.

**31.93** Dans son appréciation de la question à savoir si une ordonnance sera ou ne sera pas rendue en application de la présente partie, la cour ne refuse pas d'évaluer certains éléments de preuve pour le seul motif que ces éléments de preuve pourraient tendre à prouver une infraction à la présente loi ou encore pour le seul motif qu'une autre ordonnance pourrait être rendue par une cour ou par la Commission à l'égard de ces éléments de preuve.

Preuve

Regulations

**31.94** (1) The Governor in Council may make regulations

**31.94** (1) Le gouverneur en conseil peut prendre des règlements

Règlements